

## INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE CONCERNANT L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Comme je m'y étais engagé lors de la réunion publique du 15 juin dernier, je reviens vers vous concernant la mise en application de la loi BESSON qui oblige les communes de plus de 5 000 habitants à aménager un terrain d'accueil pour les gens du voyage.

Cela fait plusieurs mois qu'avec mon équipe municipale, nous travaillons activement afin de trouver la solution la plus cohérente et la plus fiable.

Ainsi, après avoir échangé avec le Préfet, les services de la Métropole Européenne de Lille et la Chambre Régionale d'agriculture, je peux vous assurer qu'aucune parcelle n'a été arrêtée. Cependant, il nous a été imposé par le préfet d'exclure toute parcelle agricole dans ce projet.

Je vous informe que des études techniques doivent être menées cet été par les services de l'Etat et de la MEL. Je reviendrai donc vers vous dès la rentrée avec des éléments concrets.

Je rappelle que notre commune devait se conformer à cette loi BESSON depuis 2013 et qu'il ne nous est à ce jour plus possible de repousser l'échéance.

Sachez compter sur ma détermination à préserver le cadre de vie et l'attractivité de notre ville.

Je vous souhaite à tous un très bel été, et vous dis à très bientôt.

**David HEIREMANS**



Le Maire  
Conseiller Métropolitain

